

LES Brèves N° 3 DE L'APC-SUD

.....

QUAND LA PRÉCARISATION SE DÉGUISE

Nous avons toutes et tous en mémoire la présentation des Missions et temps de travail, éléments RH pour le PER de la HEMU, que la Direction a faite lors de la séance inter-semester des 4 et 6 février dernier (présentation reçue par e-mail le 7 février).

Pour rappel, les missions du PER étaient réparties en tranches: académique, vie institutionnelle et perfectionnement professionnel (pour le détail, se référer au mail du 7 février).

Que voyons-nous dans ce tableau: les « autres tâches liées à l'enseignement » ont un plus grand pourcentage (47,3%) que l'enseignement (39,4%).

On nous rétorquera que l'ensemble dévolu à l'enseignement représente 86,7%. Mais comment admettre que l'enseignement face aux étudiant·e·s représente une part moins importante que les tâches de préparation, accompagnement des étudiant·e·s, etc. ?

Pour celles et ceux d'entre nous qui sont encore dans la carrière artistique, comment concilier cette part de notre activité avec tout ce que l'institution attend de nous, direction qui brandit par ailleurs la menace de nous rétrograder de fonction au cas où nous n'y parviendrions pas ?

Cette situation fait peser un stress certain sur toutes les collègues concerné·es qui atteignent leur état psychique et physique, les mettant ainsi en danger de risques psycho-sociaux.

Il ne faut pas hésiter à nous contacter si vous vous trouvez dans une telle situation !

Sur un autre plan, une politique assumée de restrictions budgétaires des autorités en tous genres (communales, cantonales et fédérales) sont imposées au service public, elles visent principalement 3 grands domaines:

- La formation et la recherche ;

- La santé ;

- Le social.

La Direction doit impérativement chercher des chemins (lobbying, sponsorship, union avec les autres Conservatoires et Hautes Écoles, réduction de certaines charges notamment administratives, pression sur les administrations publiques, etc.) afin que l'impact sur les conditions de travail des professeur·es soit nul.

Nous resterons très attentif·ves à ce que les politiques d'autorité ne soient pas une excuse pour s'attaquer aux conditions de travail ou salariales des enseignant·es. Contactez-nous si vous êtes affecté·es dans votre domaine !

ANNUITÉS

En fin d'année dernière et en ce début d'année, plusieurs collègues ont fait état que les annuités accordées ne correspondaient pas à ce qui est inscrit dans la CCT.

Pour rappel (copie de l'annexe 2 de la CCT):

Les règles ci-dessous s'appliquent pour les engagements à partir du 1er janvier 2024.

Titres acquis dès le début de l'expérience professionnelle

Pleine application de l'échelle de salaires. Toutes les années d'expérience dans une école de musique doivent être comptées.

Titres acquis après le début de l'expérience professionnelle

Pleine application de l'échelle de salaires. Les années d'expérience acquises dans une école

de musique avant l'obtention des titres valent pour moitié.

Acquis d'expérience

Les années d'expérience attestées dans une discipline connexe (enseignement de la musique à l'école ou activité musicale professionnelle) sont prises en compte à 50% (une année pour deux années d'expérience).

L'école est compétente pour déterminer le nombre d'années d'expérience en fonction du dossier de l'enseignant-e. Sur demande de l'enseignant-e, l'école fournit le calcul détaillé des années d'expérience prises en compte.

Instruments spéciaux (pour lesquels il n'y a pas de formation possible)

Formation complète dans un autre instrument : pleine application de l'échelle de salaires. Toutes les années d'expérience dans une école de musique doivent être comptées.

Il s'agit d'un droit de l'enseignant-e que toute Direction doit respecter !... même si cette musique ne lui plaît pas...

MAUVAISE SURPRISE

Des collègues nouvellement engagé-es ont été fort désagréablement surpris-es en recevant leur premier salaire. En effet, ce dernier était bien moindre que leurs attentes.

Si ces nouveaux-elles collègues ont lâché un autre poste en pensant que celui du Conservatoire le

compenserait, ils se font méchamment doucher.

Nous demandons à la Direction qu'elle joigne à la lettre d'engagement le salaire de base (avant négociations sur les annuités) que ces enseignant-es recevront. Cela leur permettrait de mieux organiser leur activité professionnelle et de ne pas tomber dans une éventuelle précarité économique!

ANNONCE D'UNE NOUVELLE FUTURE BAISSÉ DE SALAIRE?

Lors des conférences de rentrée du CL et de la HEMU, le président de la Fondation HEMU-CL, M. Pelot a évoqué « sans vouloir annoncer une baisse des salaires » les difficultés financières que le Canton et la Commune connaissent et les restrictions budgétaires qu'ils envisageaient.

Était-ce une formule sans fondement ou au contraire une façon de préparer le terrain d'une nouvelle atteinte à nos conditions salariales ?

En tout cas, il faut rester vigilant-es et anticiper cette sombre éventualité, notamment en intensifiant nos contacts avec les autres associations de professeur-es de musique du canton à l'image de ce qui se fait déjà par un nombre certain de collègues et, d'autre part, en vous engageant au comité de l'APCH ainsi qu'à la délégation syndicale SUD-APC.

Comme indiqué plus haut, venez nous voir, ou écrivez-nous, si vous repérez des lieux où l'on essaie de faire des économies sur le dos des professeur-es!

PERMANENCE DE L'APC-SUD

AU STUDIO 317, BÂTIMENT DE LA GROTTÉ.

Comme l'année dernière, nous organisons des permanences où vous pouvez venir poser vos questions ou faire part de vos inquiétudes.

Voici les dates pour le premier semestre :

31 octobre 2025 de 16h30 à 18h

12 décembre 2025 de 16h30 à 18h

23 janvier 2026 de 16h30 à 18h

Pour lutter contre les politiques d'austérité, le 2 octobre aura lieu une grande manifestation de la fonction publique et parapublique! Venez et faites venir vos collègues afin de faire reculer les administrations dans leurs tentatives d'imposition de coupes budgétaires dans les services publics et parapublics!

POUR NOUS JOINDRE OU NOUS REJOINDRE

Des questions? Envie de rejoindre notre association? Envoyez un message sur notre adresse e-mail ci-dessous (PAS sur l'adresse professionnelle hemu-cl.ch!!!):

apc-hemu@sud-vd.ch

**CONTRE
LES COUPES**

DANS NOS SERVICES PUBLICS
ET PARAPUBLICS

JEUDI 2 OCTOBRE 2025

MANIFESTATION

18H - RDV À MONTBENON (LAUSANNE)
18H30 - DÉPART EN DIRECTION DU CHÂTEAU

FSF ssp vaud sud